

#### Adresse du raccordement

Numéro du bâtiment	Rue / Lotissement
Face au numéro	Localité
A côté du numéro	Code postal

#### Nouveau raccordement

#### Etude de faisabilité souhaitée (pas de documents à joindre)

Les documents suivants sont à joindre obligatoirement à votre demande de nouveau raccordement:

1. Autorisation de bâtir complète (pas le certificat / point rouge délivré par la commune attestant l'autorisation de construire) / 2. Extrait du plan cadastral min. 1:2500 / 3. Plan d'implantation min 1:200 / 4. Plan de la cave pour une maison unifamiliale, plans du local technique et des sous-sols pour tous les autres cas / 5. Certificat du Service de l'Électricité émis par l'Administration de l'Architecte (pour les raccordements sur le territoire de la Ville de Luxembourg)

**Maison unifamiliale** Ampérage standard 40 A ou Autre Ampérage \_\_\_\_\_ A

En cas d'un raccordement standard, la présente demande vaut commande pour un prix de 862 EUR HTVA<sup>1</sup>. En cas d'un raccordement non standard, une offre de prix vous sera envoyée.

**Immeuble résidentiel**      **Immeuble commercial**      **Immeuble résidentiel et commercial**      **Autre** \_\_\_\_\_

**Nombre d'appartements:** \_\_\_\_\_ Compteurs à 40 A      \_\_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_\_ A      \_\_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_\_ A

**Parties Communes:** \_\_\_\_\_ Compteurs à 40 A      \_\_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_\_ A      \_\_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_\_ A

**Commerces:** \_\_\_\_\_ Compteurs à 40 A      \_\_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_\_ A      \_\_\_\_\_ Compteurs à \_\_\_\_\_ A

**Pour l'installation d'une borne de charge pour véhicule électrique (≥ 7 kW / 400 VAC, ≥ 4,6 kW / 230 VAC), une demande séparée est à introduire.**

(voir formulaire de demande sur le site Internet creos.net)

#### Appareils électriques à déclarer

Appareils	Nombre	Puissance [kW]	Tension [V]	Puissance totale [kW]
Moteurs				
Appareils de chauffage (pompes à chaleur, chauffe-eau, etc.)				
Groupe de secours				
Appareils électriques > 12 kW/400 VAC				
Autres				

Tout raccordement avec un maximum de 4 compteurs (compteur pour parties communes non inclus) à l'intérieur de la zone PAG sera considéré comme raccordement standard. La présente demande vaut commande pour un prix de 862 EUR HTVA<sup>1</sup> par compteur. En cas d'un raccordement non standard, une offre de prix vous sera envoyée.

Veuillez noter que suite à la libéralisation du marché de l'électricité, chaque client final doit conclure un contrat de fourniture d'électricité avec un fournisseur de son choix. Ce fournisseur entreprendra les démarches nécessaires auprès du gestionnaire de réseau afin de permettre la fourniture de son client en électricité. Une liste complète des fournisseurs peut être consultée sur le site internet [www.ilr.lu](http://www.ilr.lu). Si le client final ne choisit aucun fournisseur, un fournisseur par défaut lui sera attribué suivant l'article 4 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Dans les copropriétés ainsi que dans les bâtiments connexes, le coffret de raccordement doit être installé dans une partie commune, si possible sur un mur extérieur, accessible à tout moment au personnel du gestionnaire de réseau. S'il n'y a pas de partie commune, la copropriété / le propriétaire doit accorder un droit (servitude notariée ou droit personnel) permettant au personnel du gestionnaire de réseau d'accéder au coffret de raccordement à tout moment.

#### Raccordement chantier

Pour un raccordement **chantier bâtiment**, une demande pour un nouveau raccordement et la fourniture des documents relatifs sont indispensables. Pour un raccordement **chantier**, un plan cadastral avec indication de l'emplacement du répartiteur chantier est à joindre à votre demande.

**Chantier bâtiment** Ampérage standard 40 A ou Autre Ampérage \_\_\_\_\_ A

Maison unifamiliale      Immeuble résidentiel      Immeuble commercial      Immeuble résidentiel et commercial      Autre \_\_\_\_\_

**Chantier** (construction d'un lotissement, d'une rue, etc.) Ampérage standard 40 A ou Autre Ampérage \_\_\_\_\_ A

Durée du chantier \_\_\_\_\_ mois, sinon, par défaut, maximum 1 an. En cas d'un raccordement chantier à partir d'infrastructures de réseau existantes, la présente demande vaut commande pour un prix de 354,45 EUR HTVA<sup>2</sup>. Dans le cas d'infrastructures de réseau inexistantes, une offre de prix vous sera envoyée.

Pour une réservation d'une intensité >40 A par phase, une taxe mensuelle sera appliquée selon les tarifs publiés sur notre site internet creos.net.

#### Suppression du raccordement

Une future construction sur la même parcelle cadastrale est-elle envisagée?      Oui<sup>3</sup>      Non

Numéro(s) du (des) compteur(s) existant(s)

#### Remarques

Les travaux de génie civil relatifs au raccordement sont à charge du client et sont à effectuer par celui-ci suivant les instructions de Creos.

Pour toute pose et mise en service de comptage nécessitant un déplacement supplémentaire de nos agents, une redevance pour chaque pose de comptage sera facturée.

1. Le prix de 862 EUR HTVA par compteur pour un raccordement standard est valable jusqu'à publication de nouveaux tarifs sur notre site internet creos.net.
2. Le prix de 354,45 EUR HTVA pour un raccordement chantier à partir des infrastructures de réseau existantes est valable jusqu'à publication de nouveaux tarifs sur notre site internet creos.net.
3. Une demande pour un nouveau raccordement et la fourniture des documents relatifs sont indispensables.

Nos redevances pour un nouveau raccordement et/ou pour un raccordement chantier ne sont payables qu'après réception de notre facture. Chaque déplacement supplémentaire causé par un constat de non-conformité des installations du preneur de raccordement sera facturé. Dans le cas où l'installation du comptage ne pourra pas être réalisée lors du raccordement, une redevance pour un déplacement sera facturée.

Preneur du raccordement (propriétaire)	Payeur du raccordement	Utilisateur du raccordement (si > 40 A)	Personne de contact pour toute question technique
Nom			
Prénom			
N° / Rue			
CP / Localité			
E-mail			
Téléphone			
Date			
Signature			

Par sa signature, le signataire déclare avoir lu et accepté les conditions générales du raccordement au réseau pour un comptage sans enregistrement de la puissance.

Creos respecte la législation sur la protection des données personnelles, notamment le règlement européen 216/679 du 27 avril 2016. Les données personnelles figurant dans le présent formulaire seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet creos.net rubrique RGPD ou téléphoner au numéro 2624-2624.